



La première règle de l'écologie,
c'est que les éléments sont tous
liés les uns aux autres

Barry Commoner

VISITEZ VOTRE SITE INTERNET
DE L'ASSOCIATION DES
RÉSIDENTS DU LAC PAUL
ARLP.CA

Guide destiné aux
résident.es du lac Paul

Ce document vous est proposé par les membres de l'association des résident.es du lac Paul. Il vise à renforcer l'appartenance à notre communauté. Il contient des renseignements utiles à la protection de l'environnement du lac Paul et au bien vivre ensemble. Nous espérons qu'il sera pour vous une source d'inspiration.

- **Mieux vivre ensemble**
- **Protéger l'environnement du lac Paul**
- **Enjeux et défis**
- **Des ressources utiles**

L'ASSOCIATION DES RÉSIDENT.ES DU LAC PAUL (ARLP)

Le lac Paul est un magnifique endroit de villégiature, où nous avons le privilège de profiter à l'année de son plan d'eau, des beautés de sa faune et de ses différents écosystèmes. Afin de préserver toute la richesse de ce bel environnement pour les générations futures, des résidents se sont regroupés en 1984 pour fonder l'association des résidents du lac Paul (ARLP).

Notre association est un organisme à but non lucratif accrédité depuis le 20 mai 1998. L'ARLP est aussi **la doyenne et la plus dynamique des associations de lacs de la municipalité de Mille-Isles**. Elle est administrée actuellement par 6 membres bénévoles qui furent élus lors de l'assemblée générale annuelle du 6 mai 2023.

DÉCLARATION DE MISSION DE L'ARLP :

- protéger l'environnement du lac Paul, de ses cours d'eaux et de son bassin versant;
- encourager, appuyer, promouvoir et défendre les intérêts des résidents du lac Paul et faire à cet effet des représentations;
- sensibiliser les résidents à leurs droits, obligations, responsabilités et les informer de tout projet de développement ou de modification de zonage sous l'angle des impacts environnementaux et de la qualité de vie des résidents;
- entretenir, en collaboration avec Premier Lac du Nord, les accès au lac.

Les frais d'adhésion sont décidés annuellement en assemblée générale et sont depuis plusieurs années établis à 50\$. Votre contribution permet notamment de continuer à actualiser notre plan d'action environnemental et de payer les frais suivants :

- les nombreux tests et inspections pour s'assurer de la qualité de l'eau du lac et la transmission des résultats au réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL);
- les cotisations à différents OBNL pour la protection des cours d'eau;
- l'entretien et le financement des installations (quai, balançoire, table de pique-nique, etc.) aux 4 accès communs au lac pour les résidents qui n'ont pas une propriété riveraine;
- la distribution régulière de plants d'arbres et plantes pour favoriser le reboisement, particulièrement en bande riveraine, ainsi que le prêt d'équipement (ex: gazebos, fendeuse à bois);
- les actions mises de l'avant pour transmettre les bonnes pratiques (infolettre *Entre-les-branches*).

COMMENT PAYER:

- Virement Interac de 50\$ en utilisant l'adresse : associationresidentslacpaul@gmail.com la réponse doit être **lacpaul**
- Chèque ou comptant en communiquant avec nous via l'adresse courriel : associationresidentslacpaul@gmail.com

Pour toutes autres informations ou questions concernant l'ARLP, veuillez communiquer avec nous à l'adresse ci-dessus.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Afin de favoriser le mieux vivre ensemble, nous encourageons l'adoption de certaines pratiques qui soutiennent les valeurs et l'appartenance à notre communauté. Ces pratiques visent à:

- assurer la sécurité de la communauté;
- maintenir la quiétude des lieux;
- protéger l'environnement du lac Paul.

ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA COMMUNAUTÉ

FEU D'ARTIFICE

Il est interdit en vertu de la réglementation municipale, d'utiliser des pièces pyrotechniques et de déployer un feu d'artifice sur le territoire de Mille-Isles à moins d'avoir obtenu une autorisation du Service sécurité incendie. Les contrevenants s'exposent à une amende.

Était-ce vraiment nécessaire?



LE BON VOISINAGE SANS FUMÉE

Les feux extérieurs peuvent déranger vos voisins. **Évitez de brûler du bois humide**, du sapin ou des feuilles. La fumée épaisse qui s'en dégage risque d'entrer dans l'échangeur d'air de votre voisin. De plus, il est préférable d'utiliser un foyer muni d'un pare-étincelles.

Enfin, avant de faire un feu à ciel ouvert, consulter le site de la SOPFEU (sopfeu.qc.ca) pour connaître l'état de la situation quant au danger d'incendie. Attendez sept jours avant de disposer des cendres de votre foyer.

ÉCLAIRAGE DE NUIT

«Le cycle de vie de bon nombre de plantes, insectes, amphibiens, oiseaux et mammifères est lié directement à l'alternance du jour et de la

nuit. La lumière artificielle peut ainsi chambarder la reproduction, l'alimentation, le sommeil et les stratégies de protection de ces espèces.» Sébastien Giguère, responsable de l'éducation au parc national du Mont-Mégantic et coordonnateur scientifique de l'Astrolab. Tiré d'un article de Marie Tison, La Presse, publié le 4 octobre 2022

Que faire pour diminuer les impacts de la pollution lumineuse sur les écosystèmes?

- Diriger la lumière vers le sol plutôt que vers le ciel;
- Choisir une lumière de couleur chaude, la composante bleue de la lumière blanche est la plus nuisible;
- Contrôler l'intensité pour éviter les contrastes trop forts en dehors des zones d'éclairage.

Pourquoi éclairer toute la nuit alors que le besoin est uniquement en soirée? Pourquoi ne pas passer le mot et changer notre éclairage?

LES CHIENS

Votre petit Fido de 70 kg a des problèmes de socialisation? Assurez-vous qu'il circule en laisse. Dans un souci de renforcer le contrôle animalier sur le territoire et d'assurer la sécurité des personnes, les propriétaires de chien sont tenus de respecter le [règlement municipal 2015-03](#) sur le contrôle animalier et d'enregistrer leur chien auprès de la Municipalité. La médaille est gratuite et valide pour toute la vie du chien.

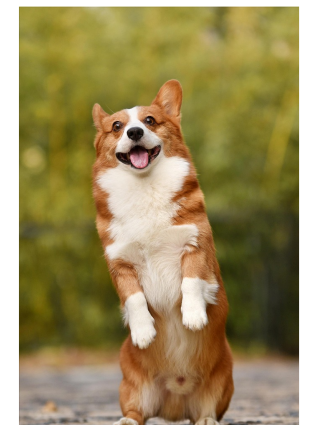


Image par huoadg5888 de Pixabay

Fido fait de petits besoins? Les excréments de Fido laissés en bordure du chemin sont une source de contamination du lac par l'écoulement des eaux de pluie, sans compter que cela s'avère désagréable pour les marcheurs. Il est donc essentiel de les ramasser.

MAINTENIR LA QUIÉTUDE ET LE RESPECT DES LIEUX

Saviez-vous que le lac est un véritable porte-voix? Donc les bruits, les cris excessifs, les aboiements abusifs des chiens et même les conversations sur le lac se trouvent largement amplifiés. Pour une bonne entente, ou pour garder vos secrets, soyez discret.



Image par Gerd Altmann de Pixabay

Si vous faites une fête extérieure informez vos voisins à l'avance et faites en sorte de clore cette fête aux heures prévues au règlement municipal. Mieux encore, invitez-les!



Image par Alexa de Pixabay

Vous faites des rénovations? Votre professionnel de la construction va peut-être vous demander s'il peut débuter à ... 6h30? Pensez à vos voisins. Tous ne travaillent pas aux aurores. Vous faites vous-même les rénovations et marteau en main vous brûlez d'envie de débuter au soleil levant? Prenez un deuxième café. Qui sait, de cette façon vous

aurez peut-être de l'aide de vos voisins qui auront eu la chance de dormir.

Chaque saison apporte son lot de travail extérieur et ... d'activités d'entretien bruyantes: tondeuse à gazon, taille-haies, souffleur à feuilles, scie à chaîne, etc. Pour assurer la quiétude souhaitée par tous, il est préférable autant que faire se peut, d'effectuer ces tâches bruyantes à des heures respectant les périodes usuelles de repas et repos. Il y a aussi plusieurs alternatives à la pelouse ou au souffleur à feuille bruyant. La section *Environnement* de votre site arlp.ca vous renseigne à ce sujet.

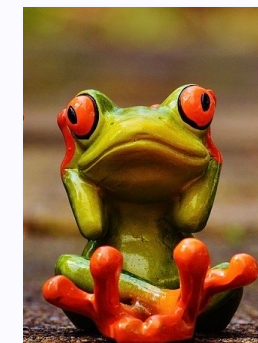


Image par Alexa de Pixabay



Image par Hans de Pixabay

Il est vraiment souhaitable de déplacer les contenants de déchets et de récupération au bord du chemin seulement la veille des journées de collecte, après 16:00, puis de les retirer le plus tôt possible après la collecte. En passant pourquoi ne pas rapporter le bac de votre voisin? Il va vous adorer! Votre maison est loin du chemin? Vous pouvez aménager un joli treillis ou des arbustes qui dissimulent les bacs.

Les résidents s'assurent que leur automobile, tout terrain, moto ou motoneige soient le moins bruyants possible. Alors refitez un tuyau neuf à votre ado qui a perdu le silencieux de son auto!

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT DU LAC PAUL

Le CA de l'association des résidents du lac Paul a créé un sous-comité pour la protection de l'environnement. Son mandat consiste à :

- faciliter la collecte et le partage d'informations pertinentes en matière de protection de l'environnement et des écosystèmes, notamment par la diffusion de son infolettre « Entre les branches »;

- aviser le CA de l'Association des résidents du Lac Paul lorsque des enjeux susceptibles d'engendrer des problématiques environnementales se présentent;
- élaborer une planification stratégique annuelle selon le plan d'action environnemental établi depuis 2017;
- sensibiliser et mobiliser les résident.es autour des enjeux de protection de

l'environnement et de l'amélioration du milieu de vie;

- être l'outil de concertation privilégié par les acteurs du milieu afin d'établir et d'entretenir des liens entre les organisations ouvrant en environnement et en aménagement du territoire;
- à la demande du CA, représenter l'association aux forums et aux rencontres avec les instances municipales, gouvernementales et les organismes.

VOICI LES DIFFÉRENTES PRÉOCCUPATIONS DU COMITÉ ENVIRONNEMENT



La bande riveraine agit comme un filtre pour protéger la qualité de l'eau du lac. Elle doit donc demeurer intacte sur une distance de 15 mètres. Nous encourageons les riverains à semer des plantes indigènes qui respectent l'état naturel. L'ARLP peut vous guider. Les herbicides-pesticides-fertilisants naturels ou non sont bannis au lac Paul. La réglementation municipale pour la protection des boisés et des bandes riveraines (lac et ruisseaux) est disponible sur le site de la Municipalité. <https://mille-isles.ca/urbanisme-et-environnement/lacs-et-cours-deau/>



Il est impératif de nettoyer à une station de lavage, ou le cas échéant, en utilisant une machine à pression, toute embarcation ainsi que l'équipement ayant été utilisés sur un autre plan d'eau AVANT de les mettre à l'eau sur le lac Paul. La contamination par les plantes envahissantes, notamment le Myriophylle à épi, peut entraîner la mort du lac et une diminution importante de votre propriété.



Composter n'est pas compliqué et au lac Paul! On n'a qu'à déposer les matières dans le bac prévu à cette fin par la municipalité qui est situé sur la rue Scraire. Les feuilles mortes et le gazon peuvent y être déposés.



L'ARLP distribue des étiquettes autocollantes afin d'identifier vos embarcations. Cela permet d'avoir une meilleure surveillance des visiteurs et ainsi d'assurer une protection du lac.

ATTENTION: Même avec des moteurs électriques, il importe de circuler lentement et en eau assez profonde pour ne pas brasser le fond car ceci libère le phosphore contenu dans la vase.

ENJEUX ET DÉFIS

Le principal enjeu est de préserver la qualité de l'eau du lac. Le défi de chacun des résident.es est de réduire au minimum le phosphore qui se retrouve inévitablement dans le lac. Le phosphore est le principal élément nutritif à l'origine de la prolifération des algues bleu-vert dans les lacs. L'érosion des sols mis à nu, le manque de couvert végétal aux abords des lacs (artificialisation des rives, murs de béton, enrochements, mauvais aménagement des fossés de route) et le surdéveloppement sont autant d'autres défis à relever pour préserver la qualité de du lac.

UN SEUL GRAMME DE PHOSPHORE DÉVERSÉ DANS UN LAC FOURNIT ASSEZ D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS POUR PRODUIRE 500 GRAMMES D'ALGUES ET DE PLANTES AQUATIQUES, PRINCIPALES SOURCES HUMAINES DE PHOSPHORE SUR LESQUELLES NOUS POUVONS AGIR.

(Tiré de <https://aplgpi.com/aplgpi/les-sources-de-phosphore/>)



Les fosses septiques produisent entre 1 et 2 kg de phosphore par année et la majeure partie de ce phosphore se retrouve dans le lac. Pour la survie du lac et pour éviter la baignade dans des coliformes fécaux, assurez-vous que les eaux usées sont traitées par des systèmes septiques approuvés et en bon état:

- une fois tous les deux ans pour une fosse septique desservant un bâtiment occupé de façon permanente ;
- une fois à tous les quatre ans pour une fosse septique desservant un bâtiment occupé de façon saisonnière.

<https://mille-isles.ca/urbanisme-et-environnement/vidange-des-fosses-septiques/>



40 % du phosphore de nos détergents provient du savon à vaisselle dont celui des lave-vaisselle ; Utiliser du détergent phosphaté dans un lave-vaisselle fournit assez de phosphore pour produire 16 tonnes d'algues (1 million de grammes = 1 tonne) ! À ce phosphore, il faut ajouter celui généré par le ruissellement, l'érosion des sols, les eaux usées, les engrais à pelouses, ...



Le 2/3 du phosphore des eaux usées provient des détergents. Utilisons des détergents ou produits nettoyants sans phosphate. Il faut aussi éponger tout déversement de produits toxiques (par ex.: huile, essence, peinture, etc.). Le bicarbonate de soude et le vinaigre sont toujours de bons alliés. ATTENTION: Les produits avec mentions: *écologique*, *bon pour l'environnement*, etc., ne respectent pas toujours les normes environnementales. Il n'est pas nécessaire de payer plus cher pour un bon produit. Ce qui est important, c'est la fiabilité. Voici deux logos à rechercher sur les produits: Ecologo au Canada et Safer Choice (U.S. Environmental Protection Agency).



Les engrais à pelouses produisent 1,5 kg/hectare de phosphore par année. L'épandage d'engrais (organiques ou chimiques) rejette une quantité importante de phosphore et d'azote, responsables de la dégradation des lacs et notamment, de la croissance des cyanobactéries ou « algues bleu-vert ».

Résistez à la tentation



CONTACTS UTILES

COORDONNÉES DE LA MUNICIPALITÉ

[HTTPS://MILLE-ISLES.CA/](https://mille-isles.ca/)

1262, chemin de Mille-Isles
Mille-Isles, Québec, J0R 1A0

Tél: 450 438-2958 ou 1 866 438-2958
(numéro sans frais)
Fax : 450 438-6157

Du lundi au vendredi
7 h 45 à 16 h 30

Important - Des permis et certificats sont requis pour nombre d'ajouts et modifications à votre propriété, abattage d'arbres, quais etc. Évitez toute mauvaise surprise en consultant <https://mille-isles.ca/urbanisme-et-environnement/permis-et-certificats/>.

CUEILLETES DES ORDURES MÉNAGÈRES, RECYCLAGE, ÉCOCENTRE

<https://www.3-2-1-0.com/quest-ce-que-je-fais-avec-ca/>

Écocentre Les Bons Voisins, 40 chemin Sideline, Gore, QC J0V 1K0

Heure d'ouverture

Mercredi, Samedi et dimanche de la Fête des Patriotes à l'Action de Grâce (mi-mai à mi-octobre) : 9 h à 17 h

Samedi et dimanche de la Fête des Patriotes à l'Action de Grâce (mi-mai à mi-octobre) : 9 h à 16 h 30

TÉL. 450 562-2025

COORDONNÉES ASSOCIATION ET SITE ARLP

ASSOCIATIONRESIDENTSLACPAUL@GMAIL.COM

SITE INTERNET: ARLP.CA

CRE LAURENTIDES

517 RUE ST GEORGES, SAINT-JÉRÔME, QC J7Z 5B6

TÉLÉPHONE : (450) 565-2987

<https://crelaurentides.org/>

RAPPEL

A-350, RUE LAVAL

SHERBROOKE QC J1C 0R1

TÉLÉPHONE: 819 636-0092

COURRIEL : RAPPEL@RAPPEL.QC.CA

<https://rappel.qc.ca/>

RSVL

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/>

FQDLC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES LACS ET DES COURS D'EAU

C.P. 45

Succursale Magog, QC

J1X 3W7

infos@fqdlc.org

<https://www.fqdlc.org/>

Pour toutes autres informations concernant le domaine du lac Paul et le club de plein air du lac Paul

Premier lac du nord (PLN)

Administrateur : Louis-Martin Scraire

514-458-8374

lmscraire@videotron.ca